

E-mail: mairie@richemont.fr Web: www.richemont.fr



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 18 H 00

Membres élus et nommés	:	17	Membres présents	:	12	Date de la convocation :
Membres en exercice	:	17	Quorum	:	9	2 novembre 2023

Président de séance : Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, Président du CCAS

## Membres présents :

Mme TERKI-FEKIER- Mme MARIAGE - Mme MONIER - M. BERNARD - M. FRIGERIO Bernard - M. HAZEMANN - Mme LIEDECKE - Mme MASCI - Mme NASSO - Mme SCHER - Mme QUEUNIEZ

## Membres excusés :

Mme POESY (procuration M. le Président)
Mme FRIGERIO
Mme LEXA (procuration Mme MONIER)
M. MATHIS (procuration Mme TERKI-FEKIER)
Mme MICHEL-REMY

## Secrétaire de séance :

Mme NASSO Carolina

**68** 

#### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1. Désignation du Secrétaire de séance
- 2. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 29 juin 2023
- 3. Attribution de chèques cadeaux aux personnes âgées de 65 ans et plus
- 4. Attribution de chèques cadeaux aux personnes nécessiteuses à l'occasion des fêtes de Noël
- 5. Attribution de cadeaux aux personnes placées à l'EHPAD « les templiers » de RICHEMONT
- 6. Information des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président
- 7. Informations diverses

**⊗**♦&)

## 12/2023: ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX PERSONNES AGEES DE 65 ANS ET PLUS

## **EXPOSE PREALABLE:**

**CONSIDERANT** que depuis 2020 il a été décidé d'offrir aux personnes âgées, des chèques-cadeaux en lieu et place du traditionnel colis de Noël.

**CONSIDERANT** que cette initiative a recueilli la satisfaction des bénéficiaires, M. Le Président propose de renouveler cette opération à l'occasion des fêtes de Noël 2023.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**<u>DECIDE</u>** d'attribuer des chèques-cadeaux aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées dans la Commune.

<u>DIT</u> que chaque sénior Richemontois, âgé de 65 ans ou plus se verra attribuer une valeur de 50.00 € en

chèques-cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël.

AUTORISE M. le Président du CCAS à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement du marché pour la fourniture des chèques-cadeaux.

## 13/2023 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX PERSONNES NECESSITEUSES A L'OCCASION DES FETES DE NOEL

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>DECIDE</u> d'accorder aux personnes nécessiteuses de la Commune, des chèques-cadeaux dont le montant sera

déterminé de la façon suivante :

√ 100,00 € au foyer, auxquels s'ajoutent,

√ 50,00 € par personne à charge.

AUTORISE M. le Président du CCAS à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement du marché pour la fourniture des chèques cadeaux.

## 14/2023: ATTRIBUTION DE CADEAUX AUX PERSONNES PLACEES A l'EHPAD DE RICHEMONT

CONSIDERANT que depuis 2020 il a été décidé d'offrir un cadeau aux personnes placées en EHPAD à RICHEMONT,

**CONSIDERANT** que cette initiative a recueilli la satisfaction des bénéficiaires, Mme la Présidente propose de renouveler cette opération à l'occasion des fêtes de Noël 2023.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Mme la Présidente entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>DIT</u> que les personnes placées en EHPAD à RICHEMONT se verront offrir un cadeau, d'une valeur maximale

de 22,00 € TTC par personne.

AUTORISE M. le Président du CCAS à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et

le règlement du marché pour la fourniture des cadeaux précités.

# 15/2023 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

#### **EXPOSE PREALABLE:**

M. le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article R. 123.21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délégation accordée à M. le Président par délibération du Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

**CONSIDERANT** l'obligation d'informer le Conseil d'Administration des décisions prises par M. le Président en vertu de cette délégation,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

# 1° Décisions en matière de marchés publics

Animation du repas dansant du 9 décembre 2023 - ABANITOS	600.00 €
Manifestation musicale "OPERA THIONVILLE" -	2 100.00 €
ASSOCIATION OPERA THIONVILLE	2 100.00 €

## 2° Aides alimentaires attribuées :

• Chèques cadeaux

•	3 chéquiers de 50 € pour 4 familles (juillet à octobre 2023)	600.00€
•	4 chéquiers de 50 € pour une 1 famille (en octobre 2023)	200.00€

• Frais d'hospitalisation pour une personne : 200.00 €

# 3° <u>Aides familiales :</u>

4 primes « Cigogne » pour un montant de :
 400.00 €

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question ou de remarque particulière, Monsieur le Président clôt la séance à 19 h 25.

Le Président, Jean-Luc QUEUNIEZ La secrétaire de séance, Carolina NASSO